

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 25 août 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Marianne ROBERT et Christophe SALLABERRY.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Constitution de stocks fonciers**

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune de GUICHE s'est engagée depuis une dizaine d'années dans une politique foncière volontariste visant à favoriser un développement progressif et équilibré de son territoire.

Ainsi, il a été successivement mis en place une Zone d'Aménagement Différé, un lotissement communal dédié à l'accession à la propriété et au logement locatif social, et acquis par l'intermédiaire de l'EPFL Pays Basque une maison au cœur du centre bourg destinée à développer une offre de logements maîtrisés, de services ou d'activités économiques.

Aujourd'hui la Commune est confrontée à un fort regain d'attractivité qui génère non seulement une inflation des marchés fonciers mais également le risque d'une perte de maîtrise du rythme de développement de son territoire.

Désormais, pour assurer cette maîtrise, le Maire propose au Conseil Municipal de constituer des stocks fonciers stratégiques et solliciter pour cela l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec les propriétaires (*ou ayant(s) droit(s) concerné(s)*) des fonciers ciblés en vue de procéder à leur acquisition et leur portage foncier.

Opération	Secteur d'intervention	Action foncière	Emprise globale
Hiriart	Parcelle YB n° 240	Négociations foncières	638 m ²
	Parcelle YB n° 7		13 780 m ²
Lagouarde	Parcelle YB n° 181	Négociations foncières	2 061 m ²
	Parcelle YB n° 256 (issue de YB n° 201)		11 543 m ²
	Parcelle YB n° 257 (issue de YB n° 201)		205 m ²
	Parcelle YB n° 253 (issue de YB n° 13)		4 426 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des éléments suivants :

- l'EPFL Pays Basque est mandaté pour engager les négociations dans le secteur d'intervention défini ci-dessus ;
- les biens acquis pour le compte de la Commune sont portés à l'échelle du secteur d'intervention selon les modalités de portage conventionnées : 12 ans par annuités constantes ;
- des frais de portage (1% HT) sont annuellement appliqués sur le capital porté restant dû ;
- en fin de portage ou par anticipation, le bien acquis par l'EPFL Pays Basque sera directement rétrocédé au maître d'ouvrage de l'opération.

En outre, il est convenu la mise en place d'un dispositif d'animation partenarial à travers lequel la Commune associera l'EPFL Pays Basque aux réflexions préalables qu'elle mènera dès lors qu'elle engagera la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Fait et délibéré à GUICHE, le 3 septembre 2020



Le Maire,

J. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON